

Département  
Haute-Saône  
Arrondissement  
VESOUL  
Commune  
**Soing-Cubry-  
Charentenay**

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 29 octobre, le Conseil Municipal de la commune de **Soing-Cubry-Charentenay** s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. PIERRE Didier, Maire, pour la session ordinaire du mois d'octobre.

Nombre de conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 13

Etaient présents : M. PIERRE Didier, Mme GLAUSER Maryse, M. SEYLLER Richard, M. FIGARD Xavier, M. VOITOT Jean-Luc, M. MORAND Lionel, M. CHALMIN Thierry, M. GIRARDET Hervé, Mme GILLET Martine, M. PETIT Cédric, Mme BARBEROT Juliette, M. MILLOT Jean-François, M. ROBERT Gilles.

Convocation du  
21/10/2020  
C.R. affiché le 03/11/2020  
Le Maire,

Absents excusés : M. CHEVALIER Sébastien, Mme ROUSSEL Nadège

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur CHALMIN Thierry ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### ORDRE DU JOUR

- Retrait du permis de construire n° 070 492 19 C0003
- Retrait du permis de construire n° 070 492 19 C0001
- Affouage
- Autorisation délivrée par la Commune à la Communauté de Communes pour la réalisation des travaux de goudronnage.
- Subventions aux associations
- Retrait de la délibération refusant l'admission en non-valeur des créances éteintes pour le locataire du logement communal de Cubry
- Décision modificative pour l'admission en non-valeur des créances éteintes
- Décision modificative pour le paiement à Ingénierie 70 de la facture d'études concernant l'eau
- Admission en non-valeur créances éteintes pour l'eau
- Désignation d'un régisseur du camping
- Acceptation d'un don
  
- Questions diverses :

- Situation sur l'eau
- Prévion du 11 novembre
- Bulletin municipal
- Installation de panneaux d'affichage et d'une signalétique
- Recrutement d'un responsable du camping et de la halte fluviale

La séance débute par l'observation d'une minute de silence en mémoire des victimes des attentats terroristes que la France a subis depuis deux semaines.  
Didier PIERRE remercie l'assemblée pour les marques de sympathie manifestées lors du décès de Raymond PIERRE  
Plusieurs points sont retirés de l'ordre du jour : retraits de permis et décisions modificatives.

**OBJET : Affouage  
2020/2021**

Nombre de conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 13  
**Pour : 13**  
**Contre : 0**  
**abstentions : 0**

Le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :  
Le Conseil Municipal est appelé à fixer le montant de la taxe d'affouage pour l'exercice 2020/2021.  
L'exposé ci-dessus entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer la taxe d'affouage pour l'exercice 20120/2021 à 25 € à Cubry/Soing et à 6€ pour Charentenay.  
- décide que les inscriptions se feront toujours en mairie (signature du registre des inscriptions).  
- décide d'établir un règlement pour les affouagistes et de le faire signer.  
Seules les inscriptions présentées avec l'attestation d'assurance responsabilité civile pourront être validées.

**Liste affouagistes  
Soing 2020**

Nombre de conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 13  
**Pour : 13**  
**Contre : 0**  
**abstentions : 0**

Monsieur le Maire présente la liste des affouagistes s'étant inscrits pour l'année 2020-2021 pour le village de Soing.

Elle comporte 28 inscriptions aux noms suivants :

- 1 ARMBRUSTER Bernard
- 2 AUBRIET Nathalie
- 3 AUBRIET Robert
- 4 BARBERET Michel
- 5 CHANET Nicolas
- 6 CHEVALIER Marcel
- 7 CHOULET Cyrille
- 8 CHOULET Jacques
- 9 DESBRANCHES Elisabeth
- 10 DIGOY Dominique
- 11 GLAUSER Maryse
- 12 GUENIFFET Yvette

- 13 GUILLOTTE Michèle
- 14 LEBLEUX Claude
- 15 LEBLEUX Jacky
- 16 MILLOT Thérèse
- 17 MONNOT Anne
- 18 MONNOT Monique
- 19 MOREAUX Julien
- 20 MUSARD Thierry
- 21 PETIT Jean-Claude
- 22 PETITDEMANGE Fabienne
- 23 ROUGE Samuel
- 24 ROUSSEL Jean-Patrick
- 25 SCHAAD Bernard
- 26THISSELIN Hubert
- 27 VERRIER André
- 28 VONIEZ Romain

Le Conseil Municipal, l'exposé ci-entendu, valide la liste des inscriptions à l'affouage pour Soing et arrête la liste à 28 affouagistes.

### ***Autorisation de travaux pour la C3***

Monsieur le Maire expose la nécessité d'autoriser la Communauté de Communes à effectuer les travaux de goudronnage pour la Commune.

Nombre de conseillers :  
 En exercice : 15  
 Présents : 13  
**Pour : 13**  
**Contre : 0**  
**abstentions : 0**

Le Conseil Municipal, l'exposé ci-entendu, autorise la Communauté de Communes des Combes à passer commande des travaux de voirie pour la Commune.

### ***Attribution de subventions aux associations***

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2020 aux associations.

Nombre de conseillers :  
 En exercice : 15  
 Présents : 13  
**Pour : 13**  
**Contre : 0**  
**abstentions : 0**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- CAUE : 200€
- ADAPEI : 100€
- AMICALE DES SAPEURS POMPIERS : 150€
- ASSOCIATION LE VILLAGE DE CUBRY : 100€
- ASSOCIATION DES CONJOINTS SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELINS : 100€
- CHARENTENAY ARTS ET LOISIRS : 100€
- CLUB 3 AGE LE RENOUVEAU : 170€
- COMITE DEPARTEMENTAL HS LIGUE NATIONALE FSE : 100€
- COOPERATIVE SCOLAIRE : 1020€
- CROIX ROUGE FRANCAISE : 100€
- FASSAD ELIAD : 150€
- FOOTBALL CLUB DE SOING : 700€
- FOYER D'ANIMATION RURALE : 170€
- LA PREVENTION ROUTIERE : 100€
- LES RESTAURANTS DU CŒUR : 100€
- UNC DE SOING ANCIENS COMBATTANTS : 100€

- TRIODYN : 100€

**Retrait de la  
délibération du  
29/09/2020  
refusant  
l'admission en  
non- valeur de  
créances  
irrécouvrables**

Nombre de conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 13  
**Pour : 0**  
**Contre : 11**  
**abstentions : 2**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 29 septembre 2020 qui refusait l'admission en non-valeur de créances concernant un ancien locataire du logement communal de Cubry ;

Vu la délibération du 29 septembre 2020 refusant l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables concernant le logement communal de Cubry,  
Vu le courrier du 08/10/2020 de la Direction Générale des Finances Publiques,  
Vu le courrier du 12/10/2020 de la Préfecture, bureau du Contrôle Budgétaire et de légalité,  
Considérant que ces courriers stipulent que la créance, annulée par décision du Tribunal d'Instance, s'impose à la Commune qui ne peut s'opposer à son exécution,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'oppose à la majorité à 11 voix contre le retrait de la délibération du 29 septembre 2020 et refuse l'admission en non-valeur de la créance.

Le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

**Créances éteintes  
Admission en  
non-valeur**

Nombre de conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 13  
**Pour : 13**  
**Contre : 0**  
**abstentions : 0**

Suite à des mesures d'effacement de dettes prononcées par le Tribunal d'instance, Madame la Trésorière Municipale propose l'admission en non-valeur de ces « créances éteintes » détenues par la commune sur le budget principal et sur le budget eau-assainissement.

Ces admissions s'élèvent à la somme de 25.66€ pour le budget Eau-Assainissement et à 79.36€ pour le budget communal.

La dépense est inscrite au chapitre 65 article 6541.

Il est proposé d'admettre en non-valeur ces créances éteintes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'admission en non-valeur de ces créances.

**Délibération  
modificative pour  
erreur matérielle**

**Créances éteintes  
Admission en non-  
valeur**

Nombre de conseillers :

Cette délibération modifie la délibération n°80 du 29 octobre 2020 concernant les créances éteintes sur le budget communal ainsi que sur le budget Eau-Assainissement.

Le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

Suite à des mesures d'effacement de dettes prononcées par le Tribunal d'instance, Madame la Trésorière Municipale propose l'admission en non-valeur de ces « créances éteintes » détenues par la commune sur le budget principal et sur le budget eau-assainissement.

En exercice : 15  
Présents : 13  
**Pour : 13**  
**Contre : 0**  
**abstentions : 0**

Ces admissions s'élèvent à la somme de 79.36€ pour le budget Eau-Assainissement et à 25.66€ pour le budget communal.

La dépense est inscrite au chapitre 65 article 6541.

Il est proposé d'admettre en non-valeur ces créances éteintes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'admission en non-valeur de ces créances.

Monsieur le Maire rappelle le départ du régisseur du camping ainsi que celui du régisseur adjoint.

**Nomination d'un  
régisseur  
temporaire de  
recettes au  
camping et à la  
halte fluviale**

La halte fluviale ayant fonctionné tout l'été il est nécessaire de nommer un nouveau régisseur temporaire pour pouvoir encaisser les sommes liées à ce fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne la secrétaire de mairie comme régisseur temporaire pour la halte fluviale et le camping.

Nombre de conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 13  
**Pour : 13**  
**Contre : 0**  
**abstentions : 0**

Monsieur le Maire informe qu'un administré fait un don d'un montant de 1500€ à la Commune.

**Acceptation d'un  
don fait à la  
Commune**

Ainsi que le Code Général des Collectivités Territoriales l'y autorise (article L.2242-4), M. le Maire a accepté ce don à titre conservatoire. Il convient maintenant à l'assemblée d'accepter à titre définitif ce don, effectué sous la forme d'un chèque bancaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Nombre de conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 13  
**Pour : 13**  
**Contre : 0**  
**abstentions : 0**

En vertu de l'article L.2541-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Accepte le don non affecté de 1500€
- Charge M le Maire de procéder à l'encaissement de ce don sans condition ni charge ;
- Autorise M. le Maire ou ses adjoints à signer tout document relatif à ce dossier,
- Transmet la présente délibération à Madame la Préfète pour enregistrement.

**Annulation solde  
sur état de reste**

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un courrier de la trésorerie faisant état d'un solde sur un état de reste. Cette discordance date du passage de l'application CLARA à celle d'HELIOS et a probablement été générée par un solde qui n'a pas pu être identifié à l'époque (en 2006). Depuis lors aucune action n'a pu être effectuée sur ce solde et la trésorerie demande de procéder à son annulation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**abstentions : 0**

- Accepte l'annulation de ce solde
- Autorise M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### **Adhésion au contrat ZRR signé entre l'Agence de l'Eau et la C3**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le contrat conclu entre l'Agence de l'Eau et la Communauté de Communes, contrat conclu dans le cadre du programme de revitalisation rurale ; l'EPCI faisant partie d'une zone de revitalisation rurale, l'adhésion au contrat permet à la Commune de prétendre aux subventions nécessaires aux travaux projetés pour améliorer le service de distribution d'eau potable.

L'exposé ci-entendu, le Conseil Municipal,

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**abstentions : 0**

- Accepte d'adhérer au contrat signé entre l'Agence de l'Eau et la Communauté de Communes des Combes,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier,
- S'engage à effectuer les travaux inscrits dans le contrat.

### **Encaissement de chèques GROUPAMA**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le remboursement par GROUPAMA de deux trop-perçus : montants de 178.20€ et de 58.19€, payés par chèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'exposé ci-dessus entendu, autorise Monsieur le Maire à encaisser les chèques de 178.20€ et 58.19€ en émettant deux titres de recette.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**abstentions : 0**

### **Questions diverses**

- Situation sur l'eau : Messieurs SEYLLER et MILLOT ont repéré l'emplacement de la conduite. Il semble qu'au moins deux fuites soient présentes sur le parcours ; si c'est le cas il faudra réparer.
- 11 Novembre : les cérémonies sont autorisées sans public et avec les règles sanitaires en vigueur ; il est décidé qu'une gerbe sera déposée dans chacun des trois villages par les élus de la commune.
- Un message de la paroisse : les messes de la Toussaint sont autorisées.
- Bulletin municipal : le travail est en cours.
- Il faudra définir de manière précise le poste de régisseur du camping et de la halte fluviale afin de procéder à un appel de candidatures de personnes de confiance.
- Installation de panneaux et d'une signalétique : un panneau sera remis sur la place à Soing.
- Défibrillateur : une proposition chiffrée est faite : 1764€ à l'extérieur, 1536€ à l'intérieur avec une maintenance à 120€ par an par appareil.

- L'équipement sera prévu quand cela deviendra obligatoire.
- Il faudra voir pour changer le miroir de la rue par laquelle les pompiers sortent.
  - Pour l'aménagement de la cour de la mairie, il faudrait envisager un emplacement pour une borne de recharge électrique pour voitures.

Séance levée à 23h05

Le Maire

Didier PIERRE

